



**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 14 DECEMBRE 2016**

Le 14 décembre 2016, le Conseil Municipal de la commune de Lovagny dûment convoqué, s'est réuni à 20 h 30 à la Mairie sous la présidence de M. Henri CARELLI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14

**Présents** : M. Henri CARELLI, Maire – M. Jean-Pierre CHAMBARD - Mme Nathalie BLANC - M. Georges DUCRET – Mme Cécile LOUP-FOREST, Adjoints - M. Vincent AIGON – Mme Dominique ALVIN - Mme Karen GAILLARD – M. Jean-Paul GRAVILLON - Mme Céline SCELLOS (jusqu'à 21 h 15) – M. Johan THENET et Mme Nathalie VIOLETT.

**Absents excusés** : M. Serge RAFFIN (pouvoir donné à M. Jean-Paul GRAVILLON) – Mme Céline SCELLOS (à partir de 21 h 15 – pouvoir donné à M. Johan THENET) et Mme Francine URBAIN (pouvoir donné à Mme Nathalie BLANC).

Madame Dominique ALVIN a été désignée comme secrétaire de séance.

**Ordre du jour :**

- 1) Approbation du compte-rendu du 23 novembre 2016
- 2) Affaires foncières et droits de préemption éventuels
  - ⇒ DIA sur parcelle AB 263p
  - ⇒ DIA sur parcelle A 1177
  - ⇒ Servitude de canalisation d'eaux usées sur la parcelle B 485
  - ⇒ Incorporation de voies privées au domaine public (ajout de parcelles)
- 3) Marché de travaux carrefour RD 64/116 et parking de la Violette
  - ⇒ Avenant au lot n° 2 – COLAS
- 4) Liaison douce au centre village
  - ⇒ Demande d'aide financière au Département au titre du FDDT
  - ⇒ Demande d'aide financière au Département au titre des amendes de police
  - ⇒ Demande d'aide financière à l'Etat au titre de l'enveloppe parlementaire
- 5) ENS - Programme 2017 et demande d'aide financière au Département
- 6) Finances
  - ⇒ Mandatement des dépenses d'investissement 2017
  - ⇒ Décision modificative n° 3
  - ⇒ Remboursement anticipé de l'emprunt contracté en 2004 auprès du Crédit Mutuel
  - ⇒ Location de l'appartement au 1<sup>er</sup> étage de la boulangerie
  - ⇒ Demande de subventions des associations
- 7) Personnel communal – renouvellement du CDD de l'adjoint technique (information)
- 8) Renouvellement du contrat de maintenance du logiciel de la bibliothèque
- 9) CCFU
  - ⇒ Modification statutaire dans le cadre du transfert de nouvelles compétences aux EPCI à fiscalité propre
  - ⇒ Rapport 2015 sur le prix et la qualité du service « élimination des déchets »
- 10) Demande d'exonération de TF et TH pour création de chambres d'hôtes
- 11) Questions et informations diverses

1) **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 23 NOVEMBRE 2016 :**

Après examen par l'ensemble des membres du Conseil Municipal, le compte-rendu de la séance du 23 novembre 2016 est approuvé à l'unanimité.

2) **AFFAIRES FONCIERES ET DROITS DE PREEMPTION :**

a) – **Droits de préemption :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, et conformément à la délibération du 21 octobre 2011 instituant un droit de préemption urbain sur l'ensemble des zones U et AU du Plan Local d'Urbanisme (PLU), **RENONCE** à exercer son droit pour :

- la déclaration d'intention d'aliéner, enregistrée sous le n° DIA 74152 16 X0010, présentée par Maître LONCHAMPT, Notaire associé à ANNECY (74), pour le compte de la SAS VIF et relative à la vente d'une propriété bâtie (de 65 m<sup>2</sup> de surface habitable), sise sur la parcelle cadastrée AB 263p (310 m<sup>2</sup>) au 87 chemin de la Fruitière à Lovagny, en zone Uv du PLU, au prix de 170 000 € + 5 000 € de commission.
- la déclaration d'intention d'aliéner, enregistrée sous le n° DIA 74152 16 X0011, présentée par Maître Romain BAVEREZ, Notaire associé à ANNECY (74) pour le compte de la SCI du 210 Chemin des Cézards et relative à la donation de 100 % des parts de ladite SCI affectant l'unité foncière non bâtie cadastrée sous les références A 1177 (1693 m<sup>2</sup>) sise au 210 Chemin des Cézards à Lovagny, en zone U du PLU.

b) – **SILA – convention de servitude de canalisation d'eaux usées :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ACCEPTE** les termes de la convention de servitude passée entre le SILVA, la SA D'HLM HALPADES et la Commune de LOVAGNY pour la pose d'une canalisation souterraine d'eaux usées, d'une longueur de 24 mètres, sur la parcelle B 485 (micro-crèche) appartenant à la SA d'HLM HALPADES et la Commune de LOVAGNY. La servitude est consentie à titre gratuit et ne donne lieu au versement d'aucune indemnité. Monsieur le Maire est autorisé à signer ladite convention.

c) – **Incorporation de deux voies privées dans le domaine public :**

Monsieur le Maire rappelle que la décision d'incorporer, dans le domaine public communal, les voies privées : Chemin des Grands Champs et Allée des Fontanelles, a fait l'objet d'une enquête publique préalable, qui s'est déroulée en mairie de Lovagny du 5 au 20 avril 2013 inclus, et d'une approbation par délibération du 22 mai 2013.

Pour permettre à la Société SAFACT, mandatée par délibération du 9 décembre 2015, de procéder à la rédaction et à la publicité des actes authentiques administratifs de régularisation, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ENTERINE** le transfert, dans le domaine public communal, des deux voies privées portant sur les parcelles AB 831 et AB 836 (Chemin des Grands Champs) et A 1101 et A 1102 (Allée des Fontanelles).

3) **AMENAGEMENT DU CARREFOUR DES RD 64/116 – AVENANT EN MOINS-VALUE DU LOT N° 3 :**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que, dans le cadre du marché de travaux d'aménagement du carrefour entre les RD 116/64 (tranche ferme) et du parking de la Violette (tranche conditionnelle), le lot n° 3 a été attribué à la Société COLAS de La Balme de Sillingy pour un montant total de 210 101.41 € HT (soit 252 121.69 € TTC).

Divers travaux n'ont pas été exécutés par l'entreprise (pas de mise en place de feux de circulation, pas de clôture de chantier, de grilles, de béton désactivé, non réalisation du mur de soutènement et de son habillage en pierres...) et font l'objet d'un avenant en moins-value, comme suit :

Lots	Noms	Tranches ferme et conditionnelle	Avenant HT	TOTAUX HT	%
1	<b>BORTOLUZZI</b>	182 428.25 €		<b>182 428.25 €</b>	
3	<b>COLAS</b>	210 101.41 €	- 10 239.35 €	<b>199 862.06 €</b>	<b>-4.87 %</b>
		<b>392 529.66 €</b>		<b>382 290.31 €</b>	<b>-2.68 %</b>

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ACCEPTE** l'avenant en moins-value de l'Entreprise COLAS RHONE ALPES AUVERGNE, d'un montant de - 10 239.35 € HT (soit - 12 287.22 € TTC), qui porte le montant du lot n° 3 à la somme de 199 862.06 € HT, soit : 239 834.47 € TTC (au lieu de 210 101.41 € HT, soit 252 121.69 € TTC).

Le montant définitif du marché de travaux est donc porté à 382 290.31 € HT, soit 458 748.37 € TTC (au lieu de 392 529.66 € HT, soit 471 035.59 € TTC), soit une différence de - 2.68 % sur le montant global du marché initial.

#### 4) **LIAISON DOUCE SUR LA RD 64/CENTRE VILLAGE** :

Monsieur le Maire rappelle qu'une étude, relative à la sécurisation du centre village et comportant la création d'une liaison douce, a été menée par le Cabine LONGERAY de ST-GIROD (73) sur la section comprise entre la VC n° 9 (Vy de la Verdelle) et la VC n° 6 (Impasse du Cul du Sac).

Le montant de la part communale des travaux est estimé à 238 819.99 € HT (soit 286 583.98 € TTC).

Afin de permettre le financement de cette opération par la collectivité sur l'exercice 2017, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le plan de financement ci-dessous exposé, pour un montant total de 238 819.99 € HT (soit 286 583.98 € TTC) :

INVESTISSEMENTS	Dépenses HT estimées	FINANCEMENT	Recettes sollicitées	%
Etudes préalables	3 700.00 €	CD FDDT	95 500.00 €	39.99%
Maîtrise d'œuvre	7 035.89 €	Amendes de police	10 000.00 €	4.19%
Mission SPS	1 200.00 €	Enveloppe parlementaire	30 000.00 €	12.56%
Travaux	127 925.20 €			
Réseaux secs (part communale)	98 958.90 €			
		Commune	103 319.99 €	43.26%
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>238 819.99 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>238 819.99 €</b>	<b>100.00%</b>

- **SOLLICITE** une aide financière, à hauteur de 95 500 €, auprès du Conseil Départemental de la Haute-Savoie au titre du FDDT ;
- **SOLLICITE** une aide financière, à hauteur de 10 000 €, auprès du Conseil Départemental de la Haute-Savoie au titre des amendes de police.
- **SOLLICITE** une aide financière, à hauteur de 30 000 €, auprès des services de l'Etat au titre de l'enveloppe parlementaire.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions de financement ainsi que tous actes ou documents relatifs à ce projet.

5) **ENS – PROGRAMME 2017 D'ANIMATION** :

Comme pour les précédentes années, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** de participer au programme 2017 du Conseil Départemental de la Haute-Savoie intitulé : « Découvrez les espaces naturels de Haute-Savoie » pour la valorisation du site de la pelouse sèche du Crêt d'Hauterive. Les actions, menées en partenariat avec ASTERS et l'ISETA, sont estimées à la somme maximum de 1 987.50 € TTC.
- **SOLLICITE** l'aide financière du Département de la Haute-Savoie, accordée à hauteur de 100 % du montant total (TTC) des actions et plafonnée à 3 000 € pour un site classé en Réseau Ecologique Départemental (RED), soit : la pelouse sèche.

6) **FINANCES** :

a) – **Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2017** :

Pour permettre le règlement des factures d'investissement jusqu'à l'adoption du budget 2017, soit au plus tard le 15 avril 2017, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, soit à hauteur de **398 857.07 €** (25% de 1 595 428.34 €).

b) – **Décision modificative n° 3** :

Afin de permettre de procéder, avant la fin de l'année 2016 au remboursement anticipé d'un second emprunt, contracté en 2004 auprès du Crédit Mutuel pour un montant de 300 000 €, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** les rectifications budgétaires suivantes :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES**

66 – Charges financières			022 – Dépenses imprévues fonctionnement		
BP 2016	Disponibilités	Mouvements	BP 2016	Disponibilités	Mouvements
<b>Art 6688</b>	3 183.71 €	+ 800 €	Art. 022	6 994 €	- 800 €

Ces rectifications comptables ne modifient pas les prévisions de fonctionnement, en dépenses et en recettes, qui restent fixées à la somme de 1 057 596 €.

**SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES**

16 – Emprunts en euros			21 – Immobilisations corporelles		
BP 2016	Disponibilités	Mouvements	BP 2016	Disponibilités	Mouvements
<b>Art 1641</b>	41.71 €	+ 76 000 €	Art. 2118	196 800 €	- 76 000 €

Ces rectifications comptables ne modifient pas les prévisions d'investissement, en dépenses et en recettes, qui restent fixées à la somme de 2 308 246.23 €.

c) – **Remboursement anticipé d'un emprunt** :

Considérant que la situation actuelle de la trésorerie de la Commune lui permet d'envisager le remboursement anticipé de l'un de ses emprunts, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **AUTORISE** Monsieur le Maire à dénoncer le contrat de prêt n° 02418 200328 001 01, passé en 2004 auprès du Crédit Mutuel de Meythet et de procéder à son remboursement anticipé, selon les modalités suivantes :

⇒ Capital total restant dû (y compris l'échéance du 31/12/2016)	:	81 802.39 €
⇒ Intérêts	:	858.93 €
⇒ Indemnités	:	<u>1 717.85 €</u>
	Soit au total de	<b>84 379.17 €</b>
⇒ Frais d'édition de décompte	:	24.45 €
⇒ Délai du versement	:	30/12/2016

**d) – Location de l'appartement de la boulangerie :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ACCEPTE** les termes du nouveau bail à usage d'habitation, pour l'appartement communal situé 40 route des Gorges (au 1<sup>er</sup> étage de la boulangerie), indépendant du local professionnel, selon les modalités suivantes :

<i>Type d'appartement</i>	<i>Adresse</i>	<i>Durée</i>	<i>Loyers mensuels</i>	<i>Provisions mensuelles sur charges</i>
T3 nu (70 m <sup>2</sup> )	40 Route des Gorges	6 ans	500 €	40 € (charges limités à la redevance des OM et au contrat d'entretien de la chaudière à fioul)

**e) Demande de subvention :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ACCORDE** une subvention de 267 € (soit 3 € x 89 enfants) à l'Association Sportive du Collège de Poisy. Cette aide financière permet à l'association de proposer des activités sportives variées, encadrées par des professeurs d'EPS.

**7) PERSONNEL COMMUNAL – RENOUELEMENT D'UN CDD :**

Monsieur le Maire informe les élus que, suite à la demande de prolongation de la disponibilité pour convenances personnelles de l'adjoint technique, le CDD de l'agent contractuel est reconduit pour toute la durée d'absence du titulaire du poste.

**8) RENOUELEMENT DU CONTRAT DE MAINTENANCE DU LOGICIEL DE LA BIBLIOTHEQUE :**

Monsieur le Maire rappelle que la Bibliothèque de Lovagny dispose d'un logiciel ATALANTE qui lui permet de travailler en réseau, en temps réel via Internet.

Le contrat de maintenance de ce logiciel, assuré par le fournisseur DECALOG, arrivant à échéance au 31 décembre 2016, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ACCEPTE** le renouvellement dudit contrat pour une nouvelle durée de 3 ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 et **AUTORISE** Monsieur le Maire à le signer.

**9) CCFU :**

**a) – Modification statutaire suite à transfert de nouvelles compétences :**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, la loi NOTRe prévoit :

1°) - le transfert des nouvelles compétences obligatoires suivantes aux communautés de communes :

- ⇒ au sein du groupe de compétence « développement économique » : la politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ainsi que la promotion du tourisme dont la création d'offices du tourisme ;
- ⇒ la collecte et le traitement des déchets des ménages et déchets assimilés ;
- ⇒ l'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage.

2°) – la suppression de la notion d'intérêt communautaire associée à l'exercice de la compétence : « création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire et aéroportuaire ». En conséquence, relèvent de la compétence des EPCI à fiscalité propre toutes les zones

d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire et aéroportuaire inclus dans son périmètre.

- 3°) – l'ajout de deux compétences optionnelles (eau et création et gestion de maisons de services au public) et la modification de la rédaction de la compétence optionnelle « tout ou partie de l'assainissement » au profit d'une compétence optionnelle globale « assainissement ».

En conséquence, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** la modification des statuts de la CCFU qui comprend les principales modifications suivantes :

- ⇒ suppression de l'intérêt communautaire relatif à la compétence « gestion des zones d'activité » ;
- ⇒ modification de l'intitulé de la compétence « assainissement » pour être comptabilisé au titre des compétences optionnelles ;
- ⇒ reclassement de la compétence « collecte et traitement des déchets des ménages et des déchets assimilés » au titre des compétences obligatoires ;
- ⇒ reclassement de la compétence « accueil des gens du voyage » au titre des compétences obligatoires.

**b) – Rapport 2015 du prix d'élimination des déchets :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **PREND ACTE** du rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service « ELIMINATION DES DECHETS » (RPQS « Elimination des déchets »), élaboré par la CCFU pour l'exercice 2015.

**10) DEMANDE D'EXONERATION DE TF ET TH POUR CREATION D'ACTIVITES :**

La Commune de Lovagny est saisie, par de nouveaux arrivants, d'une demande d'exonération des taxes foncières et d'habitation, pour l'année 2017, en raison de la création de deux activités économiques sur son territoire, à savoir :

- ⇒ ouverture de chambres d'hôtes ;
- ⇒ bureau d'architecture d'intérieure et de décoration.

Monsieur le Maire fait observer que les cas d'exonérations de la fiscalité locale sont réglementés par la loi des finances publiques et que :

- 1°) – celles-ci ne peuvent être décidées à titre individuel ;
- 2°) – qu'elles font l'objet d'une délibération à prendre avant le 1<sup>er</sup> octobre pour être applicables l'année suivante ;
- 3°) – que la commune n'est pas classée en zone de revitalisation et, qu'à ce titre, aucune dérogation n'est possible pour ce type d'activités.

Un courrier sera adressé aux intéressés en ce sens.

**11) – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES:**

**a) Académie Florimontane :**

Remerciements de l'Académie Florimontane pour l'aide financière de 3 000 € apportée par la commune au projet de réorganisation de la gestion du château.

**b) Transfert des PLU aux intercommunalités :**

Monsieur le Maire informe que, conformément aux prescriptions de la loi ALUR du 26 mars 2014, le Conseil Municipal devra se positionner, au plus tard le 27 mars 2017, sur le transfert ou non du PLU de Lovagny à la CCFU.

**c) Réunion de travail pour le PLU :**

Monsieur Jean-Pierre CHAMBARD, Adjoint au Maire, rappelle que, dans le cadre de la révision du PLU de Lovagny, une réunion de travail est prévue le lundi 19 décembre 2016 à 14 h 30 en mairie.

**d) Information école – déménagement de la nouvelle classe :**

Il sera procédé au déménagement de la classe de Véronique ROTH dans les nouveaux locaux, le lundi 19 décembre 2016.

**e) Bulletin municipal à distribuer :**

Madame Nathalie BLANC, Adjointe au Maire, informe que les bulletins municipaux arrivent en fin de semaine et souhaiterait leur distribution avant les fêtes de fin d'année.

**f) Vœux du Maire**

Rappel : la traditionnelle cérémonie des Vœux du Maire aura lieu le Samedi 14 janvier 2017, à 17 h 30 à la Maison du Village.

Prochaine séance du Conseil Municipal :

⇒ Mercredi 18 janvier 2017 – 20 h 30

⇒ Mercredi 22 février 2017 – 20 h 30

⇒ Mercredi 29 mars 2017 – 20 h 30

⇒ Mercredi 26 avril 2017 – 20 h 30

La séance est levée à 22 h 22.